



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Afrique du Sud

Question écrite n° 2960

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation dramatique des réfugiés du Zimbabwe, qui vivent dans des conditions très précaires en Afrique du Sud. En effet, depuis l'arrivée au pouvoir et son maintien prolongé à la tête de l'État de l'ancienne Rhodésie du président Mugabe, depuis de longues années, de très nombreux citoyens fuient le Zimbabwe. Ces réfugiés vivent dans des townships dans la plus grande précarité tout en espérant pouvoir rejoindre leur pays dans un proche futur. Cette situation est peu connue des associations humanitaires alors même qu'elle concerne plusieurs milliers de familles du Zimbabwe. Ces réfugiés contribuent de plus fortement à la destabilisation du régime Mugabe. Il lui demande donc de lui préciser la position de la France à l'égard de ce dossier.

Texte de la réponse

La crise économique profonde qu'a connue le Zimbabwe entre 1998 et 2008 a conduit environ 4 millions de Zimbabwéens à quitter leur pays. L'économie nationale s'est, en effet, contractée de quelque 40 % jusqu'en 2006, puis de façon plus accélérée, moins 6 % par an, voire moins 14 % en 2008. Le PIB par habitant a chuté de 900 dollars en 1990 à environ 300 dollars en 2009, l'espérance de vie passant quant à elle de cinquante-sept ans en 1982 à quarante-deux ans actuellement. C'est ainsi que l'on compte aujourd'hui entre 1 et 3 millions de Zimbabwéens émigrés en Afrique du Sud. Le taux de chômage ayant atteint plus de 80 % en 2008, il s'agit majoritairement de « réfugiés » économiques. On compte toutefois également des « réfugiés » politiques parmi les membres et sympathisants du Mouvement pour le changement démocratique (MDC), notamment parmi les 2 millions de victimes de l'opération « Murambatsvina » (sympathisants du MDC dont les habitations en périphérie d'Harare avaient été rasées en 2005). Enfin, l'Afrique du Sud a accueilli un certain nombre de « réfugiés » humanitaires lors de l'épidémie de choléra (août 2008-mai 2009). Les conditions de vie de ces déplacés sont difficiles. Ces populations viennent en effet s'agréger à l'importante communauté sud-africaine démunie, également à la recherche d'un logement et d'un emploi (25 % des Sud-Africains actifs sont officiellement au chômage). La précarité des conditions de vie de ces « réfugiés » a conduit de nombreuses ONG à leur venir en aide. Ces jours derniers, l'Afrique du Sud a annoncé, en accord avec Harare, des mesures visant à régulariser, d'ici à la fin 2010, les citoyens zimbabwéens « réfugiés » sur son territoire et désireux de s'y établir. Ces dispositions devraient améliorer les conditions de vie de ces déplacés. Elles pourraient toutefois rendre d'éventuels flux migratoires ultérieurs hasardeux. Les drames humains que génèrent ces déplacements de populations (pas seulement zimbabwéennes, mais également malawites, somaliennes...) sont également à l'origine de difficultés politiques, économiques et sociales, tant pour le pays d'accueil (par exemple la vague de violences xénophobes en Afrique du Sud, en mai 2008) que pour le pays de départ, qui se trouve privé des couches les plus dynamiques de sa population. La spécificité du cas zimbabwéen tient, d'une part, au nombre (plusieurs millions), d'autre part, au niveau de formation souvent supérieur à celui de leurs voisins, ces deux facteurs provoquant des tensions sociales. Solidaire des nombreux déplacés zimbabwéens, la France, conjointement avec l'Union européenne, oeuvre à la recherche d'une solution politique dans leur pays d'origine. Concrètement, il s'agit d'encourager, par la voie diplomatique (l'Afrique du Sud est le « facilitateur » désigné par

la SADC sur cette crise) et par une aide européenne substantielle au gouvernement d'union nationale (110 MEUR en 2009) la mise en oeuvre de l'Accord politique global du 15 septembre 2008, qui prévoit notamment le rétablissement de l'État de droit. Seule une telle issue peut permettre d'envisager le retour des déplacés zimbabwéens et leur participation à l'oeuvre collective de redressement du pays.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoul](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2960

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5190

Réponse publiée le : 26 octobre 2010, page 11613